

COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF

Date : 27/04/2026	Horaire : 19h00	Lieu : Webconférence
-------------------	-----------------	----------------------

ÉTAT DE PRÉSENCE MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Prénom & Nom	Fonction	Statut
Gilles ERB	Président	Présent
Carine BLOCH	Vice-présidente	Présente
Adrien DODU	Trésorier général	Présent
Marie FRANCISCO	Trésorière adjointe	Excusée
Fabrice KOSIAK	Vice-président	Présent
Cécile LEONARD	Vice-présidente	Présente
Emmanuel MARZIN	1 ^{er} Vice-président	Présent
Jean-Michel POULAT	Secrétaire général	Présent
Vuthny SAVAN	Secrétaire générale adjointe	Excusée
Isabelle WEGEL	Vice-présidente	Présente
Elodie WEY	Elue fédérale	Présente
Vincent BLANCHARD	Elu fédéral	Présent
Christophe PORTE	Vice-président	Présent
Jean-Nicolas BARELIER	DTN	Présent
Magali ANDRIER	DG / DTNA	Présente
Thomas CHEVALIER	DGA	Excusé
Nicolas DENNIELOU	Chef de cabinet	Présent


ÉTAT DE PRÉSENCE INVITES




Prénom & Nom	Fonction	Statut
		Pas d'invité

INFORMATIONS

Présentateur	Information
Gilles Erb	<p>Informations du président</p> <p>En introduction des propos du président, il est décidé que les prochaines réunions de Bureau Exécutif commenceront à 18h30.</p> <p>En premier point, le président souhaite que les propositions soumises au vote du Conseil Fédéral soient réalisées, autant que faire se peut, sur des dossiers complets qui intègrent les modifications réglementaires afin d'éviter les décisions morcelées sur plusieurs Conseil Fédéraux et des confusions (Ex : vote sur des principes dans un Conseil Fédéral puis vote sur des textes réglementaires dans un autre).</p> <p>Il revient ensuite sur son déplacement en Guadeloupe où il était accompagné de Cécile Léonard. Il remercie, outre Cécile Léonard, Malory Lasnier, Vincent Léonard et Thomas Chevalier pour leur implication sur la préparation de ce déplacement</p> <p>Un programme dense sur les 3 jours qui avait plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les principaux acteurs de la région - Connecter la Ligue avec ses partenaires régionaux - Préparer l'Assemblée générale électorale de la Ligue - Bâtir un plan de développement adapté <p>Plusieurs rencontres ont eu lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 maires de commune - Creps - Drajes - Unss - Cros - 5 clubs dont 3 visites de club - Journalistes (2 interviews) <p>Les principaux thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des encadrants/emplois - Entraînements des talents - Equipements - Transports - Développement de la pratique et création de clubs <p>En ce qui concerne l'Assemblée Générale, elle a été très bien organisée. Alexandra Boons a été largement élue (20 voix/20) avec à ses côtés une nouvelle équipe motivée.</p>

Présentateur	Information
<p>Adrien Dodu</p>	<p>Modèle économique des championnats de France seniors</p> <p>Pour 2027</p> <p>L'ensemble de l'organisation est géré par la FFTT</p>   <ul style="list-style-type: none"> - La FFTT assume le coût de la salle (58 K€) - 100% sponsoring sourcé par l'organisateur sur la base du « catalogue » de la FFTT - 100% des subventions attribuées à l'organisateur - Gain de 20 K€ garanti par la FFTT <p>A partir de 2028</p>  <ul style="list-style-type: none"> - « Gratuité » de la salle (location) - Sourcing pour les bénévoles - Appui logistique - Animations - 5% de la billetterie - 50% sponsoring sourcé par l'organisateur sur la base du « catalogue » de la FFTT <p>L'ensemble de l'organisation est géré par la FFTT</p>  <p>En 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les recettes d'exploitation sont au bénéfice de la FFTT - Les aides des collectivités restent à l'organisateur local qui doit prendre à sa charge les éventuels frais de location de salle (possibilité d'association organisateur-FFTT pour la présentation du dossier qui permette ce financement) - La gestion de la buvette est souvent assurée par un prestataire imposé avec la salle. Si ce n'est pas le cas, la FFTT fera appel à un prestataire (qui peut être l'organisateur s'il en a les moyens) <p>Le modèle pourrait être revu dans le cas où la FFTT se doterait d'une filiale commerciale.</p> <p>A la demande des participants à la réunion, il est souhaité un vote sur le modèle économique 2027 puis un autre sur 2028 et suivant.</p> <p>Les 2 modèles présentés sont adoptés à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 10 pour).</p>

Présentateur	Information
<p>Jean- Nicolas Barelier</p>	<p>Classification pôles Espoirs niveaux 1 et 2 - modification PPF</p> <p>La demande de la FFTT auprès de l'ANS (et d'autres fédérations) de fusionner les enveloppes financières "ANS accession" (Pôle Espoir niveau 1) et PSF (Pôle Espoir niveau 2) n'a pas abouti.</p> <p>À la suite de l'étude des résultats sur la période 2022-2025, 2 Pôles Espoir pourraient changer de catégorie.</p> <p>Les critères fédéraux de subventionnement étant identiques quelle que soit la classification du Pôle Espoir, et l'ANS (à date) n'augmentant pas l'enveloppe financière pour les Pôles Espoirs de niveau 1, ce changement aurait pour conséquence de pénaliser financièrement les pôles de niveau 1 alors que leurs résultats sont significativement supérieurs.</p> <p>Il est donc décidé de ne pas modifier la classification des Pôles Espoirs pour 2026 et de reporter cette mesure à 2027, si l'ANS fusionne bien les deux enveloppes budgétaires.</p>
<p>Adrien Dodu</p>	<p>Aides aux organisateurs de compétitions internationales</p> <p>Les compétitions internationales en France</p> <p>Plusieurs types de compétitions mais surtout 2 modèles économiques (Avec et Sans billetterie)</p> <p></p> <p>Avec billetterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adultes (Lille – Hennebont) : Coût de la table environ 3,3 k€ pour 2 personnes • Mais soutien logistique (communication...) <p>Sans billetterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Top 10 Tours => 2100 € • EMC => Table JA (Environ 7 K€) • WTT Metz => Table JA + Ass Referee + superviseur (En fonction de l'avis de la CFA) (Environ 15 K€) • Para TT (SQY) => 1 500 € (sur ligne aide aux clubs) • Autres Compétitions => en fonction de la demande <p>Proposition : Aider financièrement les compétitions jeunes et sans billetterie Aider financièrement la supervision de la table JA sur un budget séparé (CFA ou autre à déterminer) Reformuler les critères d'aide pour se concentrer sur les compétitions délivrant des points au ranking mondial et européen sans recette de billetterie</p> <p>Ces dispositions sont valables à partir du 1^{er} juillet 2026.</p> <p>Les tournois sans lien avec l'ITTF, la WTT ou l'ETTU sont exclus des aides financières.</p> <p>Les aides proposées sont adoptées à l'unanimité soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compétitions ITTF, ETTU, WTT séniors : pas d'aide (ces compétitions générant de la billetterie) ; - compétitions ITTF, ETTU, WTT jeunes sans billetterie significative : prise en charge de la table de juge-arbitrage, hors supervision. <p>La supervision de la table de juge-arbitrage de ces compétitions sera pris en charge sur un budget CFA ou autre. (0 contre, 0 abstention, 10 pour).</p>

Présentateur	Information									
<p>Fabrice Kosiak</p>	<p>Qualification CDF Sénior pour les 100 premiers joueurs mondiaux</p>  <p style="text-align: right;">Bureau Exécutif 27/04/2026</p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION REGLEMENTAIRE</p> <table border="1" data-bbox="406 443 1252 779"> <thead> <tr> <th data-bbox="406 443 726 459">E&</th> <th data-bbox="726 443 1045 459">Modification proposée</th> <th data-bbox="1045 443 1252 459">Explications</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="406 459 726 712"> <p>FRANCE SENIORS IV-103 - Qualification des joueurs en simples Pour être qualifiés, les joueurs des ligues métropolitaines devront être numérotés, soit de 1 à 1000 en messieurs et de 1 à 300 en dames au dernier classement officiel diffusé. Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie quarante-huit joueurs en messieurs et dames, qualifiés de la manière suivante :</p> <p>1) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'ils restent juniors sur la saison des championnats de France, au 1er juillet précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ;</p> <p>2) les 16 meilleurs joueurs au classement national officiel diffusé en début de saison ;</p> <p>3) les premiers des tableaux seniors A, messieurs et dames, des tours du critérium fédéral nationale 1 de la saison en cours déterminés par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ; [...]</p> </td> <td data-bbox="726 459 1045 712"> <p>Ajout d'un critère :</p> <p>1) tout joueur classé dans les 100 meilleurs mondiaux au premier classement officiel du mois de juillet précédant le championnat de France ou au premier classement officiel du mois de janvier de l'année des championnats de France et ayant le droit de représenter la France sportivement en compétition internationale ITTF lors de la saison en cours.</p> <p>Modification de celui-ci :</p> <p>2) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'ils restent juniors sur la saison des championnats de France, au premier classement officiel du mois de juillet précédant le championnat de France ou au premier classement officiel du mois de janvier de l'année des championnats de France et ayant le droit de représenter la France sportivement en compétition internationale ITTF lors de la saison en cours ;</p> </td> <td data-bbox="1045 459 1252 712"> <p>Permettre aux meilleurs joueurs classés mondialement d'être qualifiés d'office sans devoir passer par la qualification au critérium fédéral si et seulement s'ils sont en mesure de représenter la France en compétition internationale ITTF.</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="406 712 726 779"> <p>A ajouter à la circulaire administrative</p> </td> <td data-bbox="726 712 1045 779"> <p>Non remboursement des frais d'inscription à toutes les compétitions nationales après la date limite d'inscription sauf en cas d'hospitalisation justifiée.</p> </td> <td data-bbox="1045 712 1252 779"> <p>Réduire les procédures de remboursements. Limiter les repêchages et la charge administrative. Limiter les abus des joueurs.</p> </td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce texte vise à permettre une qualification automatique au championnat de France senior, des joueurs qui sont classés dans le top 100 mondial séniors. L'application de cette proposition se fera à partir du 1^{er} juillet 2026. Le cas des binationaux est traité via leur éligibilité ITTF à représenter la France en compétition internationale. La proposition est adoptée à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 10 pour).</p>	E&	Modification proposée	Explications	<p>FRANCE SENIORS IV-103 - Qualification des joueurs en simples Pour être qualifiés, les joueurs des ligues métropolitaines devront être numérotés, soit de 1 à 1000 en messieurs et de 1 à 300 en dames au dernier classement officiel diffusé. Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie quarante-huit joueurs en messieurs et dames, qualifiés de la manière suivante :</p> <p>1) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'ils restent juniors sur la saison des championnats de France, au 1er juillet précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ;</p> <p>2) les 16 meilleurs joueurs au classement national officiel diffusé en début de saison ;</p> <p>3) les premiers des tableaux seniors A, messieurs et dames, des tours du critérium fédéral nationale 1 de la saison en cours déterminés par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ; [...]</p>	<p>Ajout d'un critère :</p> <p>1) tout joueur classé dans les 100 meilleurs mondiaux au premier classement officiel du mois de juillet précédant le championnat de France ou au premier classement officiel du mois de janvier de l'année des championnats de France et ayant le droit de représenter la France sportivement en compétition internationale ITTF lors de la saison en cours.</p> <p>Modification de celui-ci :</p> <p>2) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'ils restent juniors sur la saison des championnats de France, au premier classement officiel du mois de juillet précédant le championnat de France ou au premier classement officiel du mois de janvier de l'année des championnats de France et ayant le droit de représenter la France sportivement en compétition internationale ITTF lors de la saison en cours ;</p>	<p>Permettre aux meilleurs joueurs classés mondialement d'être qualifiés d'office sans devoir passer par la qualification au critérium fédéral si et seulement s'ils sont en mesure de représenter la France en compétition internationale ITTF.</p>	<p>A ajouter à la circulaire administrative</p>	<p>Non remboursement des frais d'inscription à toutes les compétitions nationales après la date limite d'inscription sauf en cas d'hospitalisation justifiée.</p>	<p>Réduire les procédures de remboursements. Limiter les repêchages et la charge administrative. Limiter les abus des joueurs.</p>
E&	Modification proposée	Explications								
<p>FRANCE SENIORS IV-103 - Qualification des joueurs en simples Pour être qualifiés, les joueurs des ligues métropolitaines devront être numérotés, soit de 1 à 1000 en messieurs et de 1 à 300 en dames au dernier classement officiel diffusé. Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie quarante-huit joueurs en messieurs et dames, qualifiés de la manière suivante :</p> <p>1) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'ils restent juniors sur la saison des championnats de France, au 1er juillet précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ;</p> <p>2) les 16 meilleurs joueurs au classement national officiel diffusé en début de saison ;</p> <p>3) les premiers des tableaux seniors A, messieurs et dames, des tours du critérium fédéral nationale 1 de la saison en cours déterminés par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national ; [...]</p>	<p>Ajout d'un critère :</p> <p>1) tout joueur classé dans les 100 meilleurs mondiaux au premier classement officiel du mois de juillet précédant le championnat de France ou au premier classement officiel du mois de janvier de l'année des championnats de France et ayant le droit de représenter la France sportivement en compétition internationale ITTF lors de la saison en cours.</p> <p>Modification de celui-ci :</p> <p>2) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors, s'ils restent juniors sur la saison des championnats de France, au premier classement officiel du mois de juillet précédant le championnat de France ou au premier classement officiel du mois de janvier de l'année des championnats de France et ayant le droit de représenter la France sportivement en compétition internationale ITTF lors de la saison en cours ;</p>	<p>Permettre aux meilleurs joueurs classés mondialement d'être qualifiés d'office sans devoir passer par la qualification au critérium fédéral si et seulement s'ils sont en mesure de représenter la France en compétition internationale ITTF.</p>								
<p>A ajouter à la circulaire administrative</p>	<p>Non remboursement des frais d'inscription à toutes les compétitions nationales après la date limite d'inscription sauf en cas d'hospitalisation justifiée.</p>	<p>Réduire les procédures de remboursements. Limiter les repêchages et la charge administrative. Limiter les abus des joueurs.</p>								
<p>Jean-Nicolas Barelier</p>	<p>Organisation de la finale de Pro A Dames à partir de la saison 27-28</p> <p>Il est demandé l'avis des participants sur les modalités de tenue de la finale Pro A Dames.</p> <p>Finale en une rencontre VS finale en aller/retour.</p> <p>Après échanges sur les avantages et inconvénients de chacune des modalités, la tendance unanime est à une finale en une seule rencontre.</p> <p>Reste à déterminer comment se déroulerait cette finale (lieu neutre, ou non, même lieu que finale Pro A Messieurs, ou non, en même temps que la finale Pro A Messieurs, ou non,...).</p>									
<p>Fabrice Kosiak</p>	<p>Prize money champions d'hiver Pro A</p>  <p>Somme cohérente en comparaison du prize money attribué à l'issue de la finale des playoffs</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10.000€ + 1€ par billet vendu pour l'équipe vainqueur • 7.000€ + 0,50€ par billet vendu pour l'équipe finaliste <p>Impact du passage de la Pro A Messieurs de 10 à 12 équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inscription d'une équipe de Pro A Messieurs coûte 4.500€, cela fera 9.000€ de recettes supplémentaires (10 à 12 équipes) pour la Fédération. • Soit un investissement total de 1.000€. <div style="text-align: right;">  <p>5 000 €</p> <p>Attribués aux Champions d'Hiver de Pro A Messieurs et de Pro A Dames à partir de la saison 2027-2028</p> </div>									

Présentateur	Information
	<p>Ce « prize-money » proposé ne sera activé, en 2027-2028, qu'à la condition que la réforme en cours soit complètement et définitivement adoptée. La proposition est adoptée à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 10 pour).</p>
<p>Fabrice Kosiak</p>	<p>Mode de qualification CDF Vétérans</p> <p>Le nouveau mode de qualification proposé n'est pas soumis au vote en attendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une consultation effective des présidents de Ligue et un accord de principe majoritaire ; - Un sondage auprès des vétérans joueurs.
<p>Jean-Nicolas Barelier</p>	<p>Date de mise en œuvre de la Race</p> <p>Les conditions ne sont pas réunies pour un démarrage de la Race sur une saison complète.</p> <p>La date effective de lancement est fixée à mars 2027.</p> <p>Les équipes de la commission sportive et informatique restent mobilisées sur le sujet. Des premiers tests sur le formulaire d'inscription d'un tournoi vont être réalisés dès le mois de mai 2026.</p>
<p>Fabrice Kosiak</p>	<p>Non remboursement des frais d'inscription compétitions nationales</p> <p>Le dossier n'étant pas finalisé, le point est reporté à un prochain Bureau Exécutif.</p>

DÉCISIONS

Description	Décompte des voix	Date de mise en application
Modèle économique d'organisation des championnats de France 2027	Votants : 10 Oui : 10 Non : 0 Abstention : 0	1 juillet 2026
Modèle économique d'organisation des championnats de France 2028	Votants : 10 Oui : 10 Non : 0 Abstention : 0	1 juillet 2027
Aides aux organisateurs de compétitions internationales	Votants : 10 Oui : 10 Non : 0 Abstention : 0	1 juillet 2026
Qualification CDF Sénior pour les 100 premiers joueurs mondiaux	Votants : 10 Oui : 10 Non : 0 Abstention : 0	1 juillet 2026
Prize money champions d'hiver Pro A	Votants : 10 Oui : 10 Non : 0 Abstention : 0	1 juillet 2027 sous réserve d'adoption de la réforme du championnat Pro

SYNTHÈSE (avec historique des actions précédentes non terminées)

Suivi des actions	Porteur	Échéance
Finaliser le dossier sur les non-remboursements des frais d'inscription aux compétitions nationales	Fabrice Kosiak	29 juin 2026
Associer les Ligues et sonder les compétiteurs vétérans à l'étude sur la réforme du mode de qualification au championnat de France vétérans	Fabrice Kosiak	30 mai 2026
Prévoir une réforme des championnats de France vétérans	Fabrice Kosiak	Fin juin 2026
Mettre à l'étude la possibilité de délivrer des Open Badges aux personnes engagées sur les actions 2027 pour les cent ans de la FFFT	Isabelle Wegel	31 décembre 26
Communiquer auprès des Présidents de Ligues et des Présidents de Comités la proposition d'augmentation du tarif des licences sur le budget 2027	Gilles Erb	Au plus tard le 17 novembre 2026
Mettre en place un dispositif de vote à distance pour le Conseil Fédéral courant mai. Seront soumis au vote, sous réserve de complément ou correction : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ordre du jour de l'AG de juin ○ Le budget prévisionnel rectificatif 2026 	Jean-Michel Poulat – Thomas Chevalier	Au plus tard 17 mai 2026
Diffuser la circulaire administrative début mai avec les éléments à disposition puis transmettre une autre version avec les éléments actés	Jean-Michel Poulat – Thomas Chevalier	Début mai 2026
Modifier le règlement relatif fonds d'aide aux clubs pour indiquer montant maximal de l'aide et pas le %	Cécile Léonard	1 juillet 2026

Destinataires :

Bureau Exécutif – Conseil Fédéral – Publication sur site FFFT